

**COMMUNE DE DROISY**  
**74270 DROISY**

**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE du 12 juillet 2021**  
**20h30**

-----

**Présents : Jean-Paul FORESTIER, Régis RACINEUX, Jérémy BERNARDI, Carole LAFFIN, Pierre-Alain REY, Olivier BALDI,**

**Excusés : Émilie VICTOR, Cyril CHATANAY, Thibault VICTOR, Nicolas FORESTIER.**

**Absents non excusés :**

**Pouvoir(s) donné(s) : Thibault VICTOR à Régis RACINEUX**

**Secrétaire de séance : M. Jérémy BERNARDI**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du précédent conseil municipal à tous les membres présents.

Il n'a pas été fait d'objection.

**1. Adhésion à l'association des communes forestières de Haute-Savoie et désignation des référents**

Monsieur le Maire présente l'association défendant les intérêts des communes en tant que propriétaires de forêt et pouvant mettre au service de la commune de nombreuses compétences. Il expose l'intérêt pour la commune d'adhérer au réseau des communes forestières de Haute-Savoie. le conseil municipal décide d'adhérer à l'Association, de payer la cotisation annuelle correspondant à cette adhésion et de désigner M.Thibault VICTOR comme référent forêt et son suppléant M. Pierre-Alain REY pour représenter la commune auprès des différentes instances forestières. Une délibération sera prise.

**2. Motion de soutien aux communes forestières de France**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier envoyé par la Fédération nationales des Communes forestières informant des mesures envisagées par le gouvernement, dans le cadre du futur Contrat Etat-ONF et demandant le soutien des communes forestières par le vote d'une motion demandant le retrait de ces mesures. Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents la motion de soutien.

Nous passerons une délibération.

### 3. Délibération sur la taxe foncière sur les propriétés bâties

M. le Maire rappelle que l'art. 1383 du Code général des impôts dispose que les constructions nouvelles, les reconstructions, et les additions de construction à usage d'habitation sont en principe exonérées de la TFPB durant les deux années qui suivent leur achèvement.

Depuis la loi de finances 2020, les communes ne peuvent plus délibérer pour supprimer cette exonération. Dorénavant, elles ne peuvent plus que limiter le pourcentage de cette exonération.

Si la commune ne fait rien d'ici au 1<sup>er</sup> octobre 2021, alors l'exonération sera totale pour deux ans et la commune ne percevra donc aucune recette fiscale.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de limiter l'exonération de la TFPB à 60 % de la base imposable à tous les immeubles à usage d'habitation.

Nous passerons une délibération.

### 4. Avenants complémentaires marché public n°20200001

Monsieur le Maire signale au conseil municipal que dans le cadre des travaux d'extension et de réhabilitation du bâtiment communal en trois logement et création d'un atelier communal, les lots n° 08 et 11 doivent faire l'objet d'avenants.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- de conclure les avenants suivants :

#### **Lot n°08 Carrelages/faïences :**

**Avenant n° 1 : plus-value d'un montant de 450.00 € H.T. qui a pour objet l'habillage des seuils des portes d'entrée**

Attributaire : S.A.S CARRELAGES DU HAUT-BUGEY

Adresse : Z.A en Champagne 01580 IZERNORE

Marché initial du 04.12.2020 - montant : 17 016.05 € HT

Avenant n° 1 objet de la présente délibération : plus-value de 450.00 € H.T.

**Nouveau montant du marché : 17 466.05 € HT**

#### **Lot n°11 Façades/peintures intérieures et extérieures :**

**Avenant n° 1 : plus-value d'un montant de 1 970.00 € H.T. qui a pour objet la fourniture, la pose et le démontage d'un échafaudage de pied sur façade pignon**

Attributaire : LOGIS HOME

Adresse : 109 chemin vert 38630 LES AVENIERES

Marché initial du 04.12.2020 - montant : 30 219.99 € HT

Avenant n° 1 objet de la présente délibération : plus-value de 1 970.00 € H.T.

**Nouveau montant du marché : 32 189.99 € HT**

Les avenants cumulés portent le montant des travaux à **402 192.64 € HT** soit une augmentation de 6.66 % par rapport au marché initial de **377 067.84 € HT**

## QUESTION DIVERSES

- Installation d'un panneau d'interdiction de circulation des bus, au départ de la rue du Mont des Princes.
- Accord pour l'adhésion à une convention de participation financière entre la CC Usse et Rhône et la commune pour le logiciel Ris.net Gestion simplifiée V3
- Remerciements de la Protection Civile pour la subvention accordée.
- Décision prise pour la tenue des conseils municipaux le deuxième lundi de chaque mois.

Séance levée à 21h42

Prochaine réunion : lundi 13 septembre 2021 à 20h30

A Droisy, le 15 juillet 2021

M. Le Maire,  
Jean-Paul FORESTIER



Les Conseillers :

*CM 12 juillet 2021*